



POUR INFORMATION

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Le point sur les activités liées à la responsabilité sociale des entreprises (RSE)

b) Dans d'autres organisations

Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies

1. En septembre 2006, M. John Ruggie, représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, a présenté son rapport intérimaire à la deuxième session du Conseil des droits de l'homme¹. Sans aborder tous les points soulevés dans son rapport, M. Ruggie a toutefois souligné que son mandat porte sur des questions fondamentales de l'évolution du droit international moderne et de la gouvernance. Le représentant spécial a insisté sur ses méthodes et son plan de travail. Ce faisant, il a mis l'accent sur plusieurs consultations multipartites qui se sont tenues sur le plan régional, des missions qu'il a menées sur le terrain, des ateliers juridiques organisés en collaboration avec des représentants de la société civile et des travaux de recherche en cours. Pour conclure, il a demandé une prorogation du délai pour l'établissement de son rapport final et a donné un aperçu de ce que le document devrait contenir. Le rapport comportera une analyse approfondie de la responsabilité des Etats en relation avec les multinationales, une présentation des nouvelles normes juridiques applicables à la responsabilité directe ou indirecte des entreprises en cas de violation grave du droit international en matière de droits de l'homme, ainsi qu'un cadre permettant de mieux comprendre les normes existant dans d'autres domaines. M. Ruggie entend également donner une explication plus précise des droits que les entreprises elles-mêmes reconnaissent.

¹ Nations Unies, document E/CN.4/2006/97, 22 fév. 2006.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

2. En décembre 2006, une table ronde organisée conjointement par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'OCDE s'est tenue à Brazzaville, au Congo. Cette table ronde s'appuyait essentiellement sur l'expérience des pays africains qui avancent dans leur réforme du cadre offert à l'investissement et contribuent ainsi à la réalisation des objectifs de développement régional. La question de savoir comment exploiter au mieux la méthode d'apprentissage par les pairs dans le contexte du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) a constitué le thème principal de la table ronde et un des éléments centraux du plan d'action conjoint du NEPAD et de l'OCDE pour la mise en œuvre de l'Initiative pour l'investissement en Afrique.
3. Le 8 juin 2006, le Conseil de l'OCDE a adopté l'Outil de sensibilisation au risque de l'OCDE destiné aux entreprises multinationales opérant dans les zones à déficit de gouvernance. L'Outil vise à aider les entreprises qui doivent faire face à des dilemmes éthiques et à des risques dans des zones à déficit de gouvernance où les pouvoirs publics ne sont pas capables ou sont peu désireux d'assumer leurs responsabilités.

Pacte mondial

4. En septembre 2006, le quatrième Forum annuel des réseaux locaux a eu lieu à Barcelone et a accueilli quelque 180 délégués représentant une soixantaine de réseaux du Pacte mondial naissant ou existant à travers la planète. La tenue du prochain Sommet des dirigeants du Pacte mondial a été officiellement annoncée pour les 5 et 6 juillet 2007 à Genève.
5. En octobre 2006, le dialogue 2006 du Pacte mondial intitulé «Combating Discrimination and Promoting Equality for Decent work» (Lutte contre la discrimination et promotion de l'égalité pour un travail décent) s'est tenu à Londres. Conjointement organisé par l'OIT et le bureau du Pacte mondial, le dialogue a attiré l'attention de plusieurs entreprises multinationales ainsi que de responsables politiques influents. Le Premier ministre britannique Tony Blair a envoyé un message spécial. Des représentants de l'OIE et de la CISL se sont exprimés à l'occasion d'une séance plénière intitulée «Discrimination is Everybody's Business: A reality check in the World of Work» (La discrimination est l'affaire de tous: La réalité du monde du travail). Pour donner suite à la manifestation, un groupe d'examen, composé de représentants de l'OIE et de la CSI, travaille à l'élaboration d'une publication intitulée «Valuing Diversity» (Valoriser la diversité), qui répertoriera des exemples de bonnes pratiques au chapitre de la lutte contre la discrimination et de l'égalité des chances sur le lieu de travail.
6. Dans l'allocution qu'il a prononcée devant des représentants des milieux d'affaires de New York à la manifestation de janvier 2007 organisée par le Conseil des entreprises pour les Nations Unies et l'Association for a Better New York, le nouveau Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a confirmé la volonté de l'Organisation de s'engager, aux côtés des acteurs non étatiques, en faveur d'un monde prospère, plus sûr et pacifique, estimant que le Pacte mondial était crucial pour l'engagement de l'ONU avec le secteur privé.

Organisation internationale de normalisation (ISO)

7. La quatrième réunion du Groupe de travail sur la responsabilité sociale de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) s'est tenue du 29 janvier au 2 février 2007 à Sydney,

en Australie. Les participants entendaient ainsi faire avancer le travail sur le projet de norme sur la responsabilité sociale pour en faire un document d'orientation. Bien que des éléments d'un deuxième projet de travail aient été assemblés après la réunion de Lisbonne en avril 2006, on s'est accordé à reconnaître que le texte était peu satisfaisant et qu'il fallait réformer le processus si l'on voulait que le groupe de travail élabore un texte qui convienne.

8. Il a été reconnu que le second projet ne faisait pas l'objet d'un consensus au sein du groupe de travail car il restait plusieurs questions clés à régler avant de poursuivre le travail de rédaction. La réunion de Sydney a commencé par mettre en évidence ces questions clés, dont beaucoup ont pu être réglées mais dont quelques-unes doivent encore être résolues.
9. Les résultats des travaux de Sydney serviront à élaborer le troisième projet de travail, dont la rédaction se poursuivra au sein de trois différents groupes spéciaux. Le gros du travail devra avoir lieu au sein du Groupe spécial sur les questions de responsabilité sociale fondamentales, qui recoupe les sujets suivants: droits de l'homme, pratiques de travail, gouvernance, pratiques commerciales équitables, questions touchant aux consommateurs, communauté et environnement. Contrairement à ce qui avait été fait pour un projet précédent, il a été décidé que le texte consacré à ces questions fondamentales devrait aussi comporter des orientations sur des principes spécifiques et sur leur mise en œuvre afin de développer les sections générales consacrées aux principes et à leur mise en œuvre rédigées par les deux autres groupes.
10. Une autre nouveauté digne de mention a été l'établissement d'un plan de rédaction clair pour le troisième projet de travail, qui permettra aux participants, en particulier ceux des pays en développement et les groupes de parties prenantes sous-représentés, de s'organiser à l'avance en vue des réunions de leurs «comités miroirs» (au niveau des pays). On espère ainsi permettre à davantage de participants de faire part de leurs observations. Bien qu'il s'agisse d'un processus multipartite, les représentants des catégories de parties prenantes n'y jouent qu'un rôle consultatif. Il a donc été suggéré de changer cela en leur conférant plus de poids dans le processus.
11. La prochaine réunion se tiendra à Vienne (Autriche) du 4 au 8 novembre 2007. D'ordinaire, le groupe de travail se réunit tous les six mois, mais il a été décidé de reporter la prochaine réunion à une date ultérieure afin de laisser plus de temps aux participants non anglophones pour examiner les traductions du projet et formuler leurs observations en la matière. Le calendrier général pour le projet a également été revu et le nouveau délai pour l'achèvement des travaux a été fixé à décembre 2009. Ce plan sera réexaminé lors de la réunion de Vienne afin de vérifier s'il convient éventuellement d'établir d'autres projets de travail et, partant, de disposer de plus de temps. Il existe actuellement quatre groupes spéciaux chargés, respectivement, de la traduction chinoise, française, espagnole, russe et arabe du document.

Commission européenne

12. En décembre 2006, la Commission européenne a tenu une réunion du Forum multipartite européen sur la responsabilité sociale des entreprises. La réunion avait pour but d'examiner la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport du Forum de la Commission européenne en 2004 et d'étudier la possibilité d'élaborer à l'avenir des initiatives conjointes. A la réunion ont assisté des représentants de l'OIT ainsi que d'organisations d'employeurs, de réseaux commerciaux, de syndicats, d'instituts universitaires, d'organisations internationales et de gouvernements d'Etats membres de l'Union européenne.

Banque mondiale ²

13. Comme indiqué précédemment, l'organe du groupe de la Banque mondiale, qui s'occupe des prêts au secteur privé, la Société financière internationale (SFI), exige depuis mai 2006 de ses clients qu'ils respectent des normes de performance fondées sur les normes fondamentales de l'OIT relatives aux droits de l'homme et sur d'autres normes concernant notamment la sécurité et la santé. Le 12 décembre 2006, le Président de la Banque mondiale, M. Paul Wolfowitz, a rencontré des représentants de la Confédération syndicale internationale et d'autres syndicats pour examiner dans quelle mesure la Banque mondiale elle-même devrait suivre des prescriptions semblables dans le cadre de ses activités. C'est là un nouveau sujet de discussion avec le Bureau, mais aucune règle stricte n'est encore envisagée. Par ailleurs, il a été annoncé que les prescriptions concernant l'achat direct de biens et de services par la Banque mondiale doivent être modifiées au cours des prochains mois pour imposer le respect de toutes les normes fondamentales de l'OIT, alors que les exigences actuelles ne portent que sur la discrimination et le travail des enfants. La commission sera tenue informée des faits nouveaux à cet égard.

Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD)

14. La Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) réexamine sa politique en matière d'environnement pour en rendre les aspects sociaux conformes aux bonnes pratiques mises en œuvre à l'échelle internationale. En décembre 2006, le BIT a organisé une réunion au cours de laquelle la BERD a consulté des fonctionnaires de divers départements du Bureau, ainsi que des représentants du Bureau des activités pour les employeurs, du Bureau des activités pour les travailleurs, de l'Organisation internationale des employeurs, de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois et de la Confédération syndicale internationale.

Genève, le 16 février 2007.

Document soumis pour information.

² Il s'agit là d'un fait nouveau important pour les entreprises sous-traitantes par rapport à certaines dispositions de la Déclaration sur les MNE.